

L'Actualité du Droit social
Secteur des Services à la Personne
Newsletter n°101bis – Avril 2020

Pour contactez le Cabinet **CPMG Avocats** :
Future Building 1 - 1280 avenue des platanes - 34970 LATTES
Bureau secondaire : 3 rue Bellanger - 92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. 04.67.20.91.20 – Fax. 04.67.99.59.86
Maître Patrice CANALE ☎ 06.69.40.29.07 ✉ p.canale@cpmg-avocats.fr
Maître Maud GIMENEZ ☎ 07.61.54.37.41 ✉ m.gimenez@cpmg-avocats.fr



Flash spécial
Coronavirus



Comment gérer les congés payés pendant la crise sanitaire du CORONAVIRUS

La France est confrontée à une situation inédite et exceptionnelle liée à la propagation du coronavirus COVID-19 sur son territoire.

Face à la vitesse de sa propagation, les pouvoirs publics ont décidé des mesures strictes s'imposant sur l'ensemble du territoire, en particulier par la limitation et l'encadrement des déplacements, ce qui impacte bien évidemment les salariés des structures d'aide à domicile, mais également leurs clients.

Ainsi, de nombreux clients du secteur confinés à leur domicile ont pu faire part aux structures de leur décision d'annuler les prestations prévues, ces annulations ayant évidemment pour conséquence une baisse significative et involontaire de l'activité des structures concernées.

Les mesures prises par le gouvernement peuvent vous aider à faire face à cette baisse d'activité,

notamment le recours à l'activité partielle, mais également le dispositif assoupli de gestion des congés payés.

L'ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos prévoit ainsi la possibilité de **conclure un accord d'entreprise permettant pour l'employeur d'imposer la prise de congés payés ou de modifier unilatéralement les dates de prise de congés payés des salariés.**

Le Cabinet CPMG est en mesure de communiquer rapidement aux structures qui le souhaiteraient un accord d'entreprise permettant le recours à ces mesures assouplies.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire !
